

SECRETARIAT GENERAL
FB/VB/RZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

Délégation de fonction à :
Monsieur Rachid BENYAHIA
ARRÊTÉ N° 25-10875

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122. 18 portant sur les conditions générales d'exercice des attributions du Maire et des Adjointes au Maire,
Vu l'élection du Maire et de ses Adjointes, intervenue au cours de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020,

Vu la délibération n° 2025-29/05-01 du conseil municipal en date du 27 mai 2025 prenant acte de l'installation de Monsieur Dominique DEÏ-TOS en qualité de Conseiller municipal en remplacement de Monsieur Adaa Tekouk, conseiller municipal démissionnaire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2025 n° 2025-31/05-03 attribuant à Monsieur Rachid BENYAHIA, la délégation de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dans les quartiers hors QPV (Quartier Prioritaire Politique de la Ville)

A R R E T E

Article 1^{er} :

Sous ma responsabilité Monsieur Rachid BENYAHIA, Conseiller Municipal reçoit délégation de mes fonctions pour les domaines suivants :

- Gestion Urbaine de proximité dans les quartiers hors QPV (Quartier Prioritaire Politique de la Ville)

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Villeparisis, le 6 juin 2025

Spécimen de signature
Rachid BENYAHIA



Le Maire,
Frédéric BOUCHE

